

NOVATION INTERNATIONALE

Tel : + 228 22 36 01 28 / 90 18 23 43 / 99 69 19 86

08 BP : 62 186 Lomé TOGO

Email: nova.inter@yahoo.fr

<http://www.cooperationtogo.net/novation>

.....

MEMBRE DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS CONTRE
L'IMPUNITÉ AU TOGO (CACIT)



***Rapport sur la situation des droits de
l'Homme lors des manifestations
politique depuis le 19 Août au 19
Octobre 2017.***

Présenté par

LA NOVATION INTERNATIONALE

En collaboration avec

**AJAAH
NOUVEAU CITOYEN
SOLIDARITE PLANETAIRE**

Équipe de rédaction :

- Charles ABENA,
- Benjamin Kodzo AWUMEY,
- Yawo KLOUSSEH,
- Evrard NYAKEY,
- Celestin AHIATSI,

Rédacteur en chef.

Louis Rodolphe E. ATTIOGBE
(228) 90 18 23 43 / 99 69 19 86
attiogbe.louis@gmail.com

Fait à Lomé, le 20 octobre 2017.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I.CONTEXTE GENERAL.....	3
II. OBJECTIFS DU RAPPORT	5
III. LES RESULTATS ATTENDUS	5
IV- CADRE NORMATIF REGLEMENTANT LES MANIFESTATIONS PUBLIQUES PACIFIQUES DU TOGO.....	6
V- CHRONOLOGIE DES FAITS.....	7
VI- BILAN DES MANIFESTATIONS DU 19AOÛT AU 19 OCTOBRE 2017	14
VII- LES DROITS VIOLES	17
A. Les violations contre les ODDH	17
B. Les violations contre les journalistes	17
C. Les violations du droit à l'information.....	18
D. Violation contre les manifestants.....	18
E. Les violations contre les forces de l'ordre	20
VIII- LES RESULTATS DES ACTIONS MENEES SUR LE TERRAIN	20
A. Assistance juridique	20
B. Assistance médicale	20
C. Assistance sociale	20
IX- LES DIFFICULTES SUR LE TERRAIN	21
A. La Logistique	21
B. L'administration.....	21
C. Les ressources humaines.....	21
X- LES RECOMMANDATIONS	21
A. Au Gouvernement.....	21
B. Aux Partis politique de l'opposition	22
C. Aux manifestants	22
D. aux ODDH.....	22
ANNEXE 1 TABLEAUX RECAPITULATIFS DES FAITS	
ANNEXE 2 ILLUSTRATION DES FAITS EN IMAGES	

INTRODUCTION

Le 10 décembre 1948, lors de l'adoption de la déclaration universelle des droits de l'Homme, les Etats signataires s'engageaient sans réserve à mettre tout en œuvre pour que tout être humain ; riche comme pauvre, fort comme faible, homme comme femme, quelles que soient sa race et sa religion, soit traité sur un même pied d'égalité. Cette prise de conscience collective est une réponse adéquate aux horreurs et atrocités causées par les deux grandes guerres et les siècles d'humiliation subie par certains peuples, sous diverses formes. Malheureusement, cette page triste de l'histoire de l'humanité ne semble pas connaître une fin au Togo. Pour preuve, à l'heure où la communauté internationale lutte pour l'émergence d'une nouvelle catégorie des droits de l'Homme, les droits élémentaires sont loin d'être un acquis au Togo.

Les événements politiques survenus depuis le 19 août 2017 à la suite des manifestations du 19 octobre 2017 à l'appel du Parti national Panafricain (PNP) et après le 20 août 2017, à la suite des manifestations appelées par une coalition des 14 partis politiques pour réclamer le retour à la constitution originelle de 1992 et le droit de vote de la diaspora, montrent à suffisance le recul du Togo en matière de respect des Droits de l'Homme. L'usage excessif de la force publique de la part des forces de l'ordre et de sécurité, sans oublier l'implication des forces de défense dans le rétablissement de l'ordre prouvent l'ampleur des violations des droits de l'homme sur toute l'étendue du territoire national.

Un tournant dans la répression des manifestations pacifiques a été franchi au cours de la semaine du 16 octobre par l'apparition des milices, au matin du 18 octobre 2017, aux points de départ des manifestations à Lomé. Ces milices ont opéré les 18 et 19 octobre dans les rues et les domiciles privés de Lomé, manifestement de connivence avec les forces de l'ordre, gendarmerie et armée confondues.

I.CONTEXTE GENERAL

A la faveur de l'évolution du contexte international marqué par la chute du mur de Berlin, la conférence de la Baule a appelé les pays africains à opter pour la voie du multipartisme et de la démocratie. Le Togo est rentré dès Octobre 1990, dans un processus de revendications démocratiques qui a abouti, à la suite d'une Conférence Nationale Souveraine et d'une période de transition, à la rédaction d'une nouvelle constitution soumise à référendum le 27 septembre 1992 et adoptée à 98,11% selon le résultats définitifs et le décret de promulgation publiés au Journal Officiel de la République togolaise le 14 octobre 1992.

Cette constitution a été modifiée par l'Assemblée Nationale le 31 décembre 2002 pour permettre au président GNASSINGBE Eyadéma de briguer un troisième mandat. Suite au décès de ce dernier en février 2005, l'armée a imposé son fils, Faure Essozimna GNASSINGBE qui, à l'issue d'une période d'intérim de 2 mois, s'est fait élire, à la faveur d'élections émaillées de violences, lesquelles ont fait plus de 500 morts selon un rapport d'établissement des faits des Nations Unies, des centaines de blessés et provoqué le départ en exil de dizaines de milliers de togolais. Pour se faire accepter aussi bien au plan national qu'international et à l'issue d'un dialogue de plusieurs mois réunissant tous les acteurs de la vie politique et des organisations représentant la société civile, le président Faure GNASSINGBE et les parties au dialogue ont signé le 20 Août 2006, un accord dénommé Accord Politique Global (APG). L'engagement a

été pris, en vertu de cet accord, entre autres, d'effectuer des réformes constitutionnelles et institutionnelles. A ce jour, aucune réforme politique n'a été faite.

La mise en place d'un gouvernement d'union nationale après la signature de l'accord, ainsi que la celle de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) quelques années plus tard constituent les quelques rares clauses de cet accord à avoir été mises en œuvre

A la fin de ses travaux, la CVJR a également formulé des recommandations parmi lesquelles figurent les réformes institutionnelles et constitutionnelles. Paradoxalement, parmi les recommandations de la CVJR très peu ont également été mises en œuvre.

A la fin des travaux de la CVJR qui a rendu ses conclusions au chef de l'Etat le 3 avril 2012, une série de mobilisations citoyennes sur la question des réformes institutionnelles et constitutionnelles a démarré avec la création du Collectif Sauvons le Togo (CST), qui avait réussi des mobilisations de grande ampleur dans les rue de Lomé, en particulier au en juin 2012. La répression violente, les arrestations massives et surtout l'inculpation début janvier 2013, de presque tous les leaders du CST dans la ténébreuse affaire des incendies des marchés de Lomé et Kara, affaire non élucidée à ce jour, ont eu raison de la détermination du CST à œuvrer pour la mise en œuvre effective des réformes.

Après plusieurs courriers de l'opposition adressés au Chef de l'Etat pour lui rappeler ses engagements de 2006, le gouvernement dépose le 16 juin 2014 sur le bureau de l'Assemblée Nationale, un projet de loi portant modification des dispositions des articles 52, 59, 62, 79,100 et 101 de la Constitution du 14 octobre 1992. Après étude en commission et plusieurs aller-retour avec le gouvernement auteur du projet, le projet est rejeté en plénière par les députés de la majorité présidentielle.

Le 20 novembre 2014, l'opposition parlementaire dépose à son tour une proposition de loi de réformes constitutionnelles sur le bureau de l'Assemblée nationale. Les travaux d'étude en commission de la proposition de loi débiteront le 24 décembre 2014 et seront interrompus le 21 janvier 2015 pour absence de consensus. A la suite de ce rejet, l'opposition parlementaire a de nouveau introduit à l'Assemblée Nationale le 29 juin 2016, une nouvelle proposition de loi qui a connu un début d'étude en commission. Cette étude en commission a été suspendue le 05 aout 2016 pour divergence entre la majorité et l'opposition sur l'opportunité de ladite proposition. Le Président de l'Assemblée Nationale avait ainsi, en violation du règlement intérieur de l'assemblée nationale, suspendu l'étude de la proposition de loi Cela a obligé l'opposition parlementaire à déposer une requête devant la cour constitutionnelle, laquelle a ordonné la reprise de l'examen de la proposition de loi. Un nouveau blocage, survenu à la reprise des travaux, faute de consensus entre les membres de ladite commission a abouti au retrait de la proposition de réforme constitutionnelle le 13 septembre 2017.

Ce contexte d'engagement non tenu depuis 2006 a créé un climat délétère dans le pays. Cette situation a obligé l'opposition réunie au sein du CAP2015 à renouer avec les manifestations de rue pour réclamer la mise en œuvre des réformes institutionnelles, constitutionnelles et l'organisation des élections locales, également prévues par l'APG. En effet, ces élections locales qui devaient se tenir après les élections législatives, soit en 2008 n'ont jamais été organisées depuis lors.

Ce rebondissement de CAP2015 dans ses revendications s'est vu renforcer par un appel à manifester sur tout le territoire national et au sein de la diaspora lancé pour les 19 et 20 Août par le Parti National Panafricain (PNP), en vue d'exiger le retour à la constitution de 1992 et le droit de vote de la diaspora. Cette manifestation a été violemment réprimée dans le sang.

A la suite de cette manifestation, Mr TIKPI Atchadam, président du Parti National Panafricain (PNP) a lancé un appel à toutes les autres formations politiques de l'opposition pour une unicité d'action, ce qui a conduit à la création d'une coalition dite Groupe des 14 (CAP 2015, le groupe des Six, Santé du Peuple, PNP,.....), qui a organisé, à partir du 6 Septembre, des manifestations publiques pacifiques sur toute l'étendue du territoire national pour exiger le retour à la Constitution de 1992 et le droit de vote de la diaspora. Si certaines manifestations se sont déroulées sans incidents majeurs, d'autres ont fait objet d'usage excessif de la force de la part des forces de l'ordre et de défense.

Le pic de cette répression a été atteint à la suite des manifestations du 18 et 19 octobre 2017 organisées dans plusieurs villes du Togo parmi lesquelles Lomé commune, préfecture du Golfe, préfecture d'Agoè, préfecture du Zio, préfecture des Lacs, préfecture de Kloto, préfecture de Dankpen, préfecture d'Anié, préfecture de Tchaoudjo, préfecture de l'Oti, préfecture de Tone. Au cours de la semaine du 16 octobre 2017, on retiendra que l'entrée en scène des milices aux côtés des forces de l'ordre a marqué un tournant dans la répression des manifestations pacifiques.

Dans le cadre de leur rôle de surveillance et de documentation des situations de violation droits de l'Homme, les organisations de défense, de protection et de promotion des droits de l'homme au Togo, se sont déployés, sur le terrain lors des différentes manifestations sur tout le territoire national, dans leur mission d'observateur.

II. OBJECTIFS DU RAPPORT :

Objectif général :

- Contribuer à l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Togo.

Objectif spécifique :

De manière spécifique, il s'agit de :

- 1- Observer et documenter les situations de violation des droits de l'Homme ;
- 2- Disposer, pour d'éventuelles actions judiciaires, d'une documentation sur les situations de violations des droits de l'Homme lors des manifestations ;
- 3- Mettre en évidence les actions d'assistance médicale et juridique accordées aux victimes des éventuelles répressions ;
- 4- Formuler des recommandations à l'endroit des différentes parties prenantes pour le respect des droits de l'Homme au Togo.

III. LES RESULTATS ATTENDUS :

Aux termes de ces objectifs spécifiques, les organisations impliquées visent à obtenir les résultats suivants:

- 1- Une documentation des violations des droits de l'homme lors des manifestations du 19 août au 19 octobre 2017 est disponible.
- 2- Des actions de plaidoyer, d'assistance juridique et médicale sont menées en faveur des éventuelles victimes.
- 3- Des recommandations sont formulées aux différentes parties impliquées dans les différentes manifestations.

IV- CADRE NORMATIF REGLEMENTANT LES MANIFESTATIONS PUBLIQUES PACIFIQUES DU TOGO :

L'exercice des libertés publiques est garanti par la constitution de la IV^{ème} république qui consacre le titre II aux droits, libertés et devoirs des citoyens. A cet effet, l'article 14 dispose : « *l'exercice des droits et libertés garantis par la présente constitution ne peut être soumis qu'à des restrictions expressément prévues par la loi et nécessaire à la protection de sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé publique, de la morale ou des libertés et droits fondamentaux d'autrui* »

Le titre II de la constitution Togolaise dispose en son article 16 que : « *tout prévenu ou détenu doit bénéficier d'un traitement qui préserve sa dignité, sa santé physique et mentale et qui aide à sa réinsertion sociale. Nul ne peut empêcher un prévenu ou un détenu de se faire examiner par un médecin de son choix* ». Pour renforcer l'exercice des libertés de réunion la loi N° 2011-010 du 16 mai 2011 fixant les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestation pacifiques publiques a été adoptée. Cette loi fixe le cadre d'exercice des libertés de réunion et de manifestations publiques pacifiques.

Certaines dispositions constitutionnelles, qui ne sont pas traditionnellement à viser dans le cadre des manifestations pacifiques sur la voie publique, méritent d'être rappelées, compte tenu de la violence de la répression; Il s'agit notamment, et toujours au titre II de la constitution togolaise :

- de l'article 21 de la constitution qui stipule que - "*La personne humaine est sacrée et inviolable. Nul ne peut être soumis à la torture ou à d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants. Nul ne peut se soustraire à la peine encourue du fait de ces violations en invoquant l'ordre d'un supérieur ou d'une autorité publique.*

Tout individu, tout agent de l'Etat coupable de tels actes, soit de sa propre initiative, soit sur instruction, sera puni conformément à la loi. Tout individu, tout agent de l'Etat est délié du devoir d'obéissance lorsque l'ordre reçu constitue une atteinte grave manifeste au respect des Droits de l'Homme et des libertés publiques".

- et de l'article 28 de la constitution qui précise que " *Le domicile est inviolable. Il ne peut faire l'objet de perquisition ou de visite policière que dans les formes et conditions prévues par la loi. « Tout citoyen a droit au respect de sa privée, de son honneur, de sa dignité et de son image. »*

Au regard de tout ce qui précède, il est clair d'une part qu'un communiqué ou une conférence de presse ne peut restreindre les libertés si ce n'est l'œuvre d'une loi. D'autre part certains actes posés par les forces de police et de l'armée dans le cadre de leur mission de maintien de l'ordre sont des violations caractérisées de la loi fondamentale du Togo, mais aussi de la loi portant statut général des personnels militaires des forces armées togolaises.

V- CHRONOLOGIE DES FAITS

Si la contestation est née de l'appel du PNP à manifester les 19 et 20 août 2017, il est important, pour comprendre la chronologie des faits, de remonter aux manifestations antérieures sur la voie publique pour mettre en évidence les pratiques récurrentes de répression des manifestations au Togo. La manifestation du 3 Août 2017 à l'appel de CAP 2015 pour relancer l'exigence de la réalisation des réformes constitutionnelles et institutionnelles caractérise en effet, les entraves à l'exercice des libertés individuelles et collectives au Togo.

V.1 - 3 AOUT 2017

Régulièrement déclarée conformément à la loi, cette manifestation, dont l'itinéraire a été validé en concertation avec le Ministère de l'administration territoriale, n'a pas échappé aux violations des droits humains.

A l'appel du CAP 2015 les populations de Lomé et des communes avoisinantes ont commencé à converger vers les lieux de rassemblement. Il a été porté à la connaissance des responsables politiques les entraves à la liberté de circulation dont leurs militants étaient victimes. En effet, toute voiture ou passager habillé aux couleurs de l'ANC et de CAP 2015, était systématiquement arrêté et soumis à de longues fouilles par les forces de sécurité et de l'ordre, aux différentes entrées de la ville, notamment à Adétikopé (route d'Atakpamé) et à Zanguéra (route de Kpalimé). Le summum fût à Kpogan (route d'Aného) où pas moins de 7 bus ont été immobilisés et leurs occupants obligés à poursuivre leur trajet _à pieds, sous prétexte que les chauffeurs étaient sans cartes d'identité. Il a fallu le déplacement d'une délégation de responsables avec à sa tête le chef de file de l'opposition sur place pour libérer les bus.

V.2 - 19-20 AOUT 2017

Pour exiger le retour de la constitution de 92 et le droit de vote de la diaspora, dès le 7 Août et dans la foulée de la manifestation du CAP 2015, le Parti National Panafricain (PNP) a lancé un appel à manifester les 19 et 20 Août 2017, simultanément, dans cinq (5) villes du Togo à savoir : Lomé, Sokodé, Bafilo, Anié et Kara, ainsi que dans la diaspora.

Le 17 Août 2017, les ministres de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivité Locales Mr Payadowa BOUKPESSI, et de la Sécurité et de la Protection Civile, Mr Damehane YARK, ont organisé une conférence de presse au cours de laquelle des menaces ont été proférées et la répression de la manifestation annoncée au motif que le Président du PNP n'ayant pas répondu à la convocation verbale qui lui a été adressée de venir discuter de l'itinéraire de la marche. Selon les autorités en charge de l'administration territoriale et ceux en charge de la sécurité nationale, il était prêté l'intention au Parti National Panafricain de vouloir bloquer la Nationale N°1.

Si la manifestation a pu se dérouler à Bafilo sans heurt majeur, les quatre autres villes ont vu la manifestation réprimée à des degrés divers, dès le premier jour, le 19 Août, et totalement empêchées dans d'autres villes le lendemain.

- **LOME**

Dès les débuts des rassemblements, les forces de sécurité, appuyées par l'armée, ont commencé à disperser avec une telle violence la foule ; compacte, des manifestants qui s'étaient massivement mobilisés, notamment dans la commune d'Agoé au Nord de Lomé. On a ainsi pu voir les manifestants refoulés vers des canalisations non-couvertes, par l'action conjuguée de camions de gendarmerie fonçant sur la foule et d'un camion à canon d'eau chaude, mettant ainsi ces populations en danger. Des gaz lacrymogènes et des balles en caoutchouc et des balles réelles ont été intentionnellement tirés sur les manifestants à bout portant sans sommation et même dans les maisons, dans les mosquées, dans les ateliers de formation,

Plusieurs blessés graves ont été enregistrés à l'issue de cette journée.

- **ANIE**

Contrairement aux informations officielles, il y a eu une violente répression dès l'entame des rassemblements dans la ville d'Anié, avec de nombreuses arrestations et blessés graves. Les corps habillés ont poursuivi les manifestants dans les rues et jusque dans les maisons, avec des bastonnades.

- **SOKODE**

Considérée comme le fief du Parti National Panafricain (PNP), la mobilisation y fût massive malgré un énorme déploiement des militaires au béret rouge. Le cortège a pu ainsi circuler dans la ville de Sokodé jusqu'à ce que la violence répressive des forces de sécurité, appuyées par l'armée, ne s'abatte sur les manifestants pacifiques. La scène marquante de cette journée fût la bastonnade sauvage subie par un jeune manifestant dans une station d'essence de la ville. Cette violation grave de l'intégrité physique de ce dernier fût l'œuvre des militaires déployés en pleine zone urbaine. A l'issue de cette journée, un communiqué officiel du Directeur Général de Police Nationale a fait état de 2 morts dont un corps habillé et de plusieurs blessés dans la ville, et d'armes arrachées à des militaires.

Il est à noter que le Directeur Général de Police Nationale a fait état d'une "demande" de manifestation, alors qu'au Togo, les manifestations sont sous le régime de "déclaration".

Assiégée depuis les premières heures des manifestations du 19 août 2017, Sokodé est l'une des villes particulièrement touchée par les séquelles des manifestations au Togo. En effet considéré comme fief du Parti National Panafricain (PNP) de monsieur TIKPI Salifou Atchadam, les manifestations du 19 août se sont illustrées par une violence particulière. Devant l'interdiction à manifester faite par les autorités administratives, des individus non identifiés se sont attaqués aux bâtiments publics entraînant l'incendie du commissariat de police de la ville. Selon un communiqué du gouvernement, des militaires en faction devant une institution financière ont été désarmés et leurs armes emportées. Dans le but de retrouver ces armes soustraites selon le gouvernement, aussi bien au commissariat qu'auprès des militaires en fonction, des forces de défense (bérets rouge) ont été déployées dans toute la ville de Sokodé dès le 20 août, fouillant les maisons avec violence, en tabassant les occupants et en les dépouillant des sommes d'argent, de leurs portables et autres biens précieux.

- **KARA**

Dans cette ville considérée comme un bastion du pouvoir en place ; la mobilisation fût forte dès le rassemblement mais a vite tourné court. En effet, malgré qu'ils faisaient face à une foule aux mains nues et en l'air, les forces de l'ordre ont tiré dans le tas, provoquant la dispersion des manifestants.

- **30 Août 2017**

A la suite des manifestations des 19 et 20 Août 2017, 27 personnes interpellées et ont été jugées lors d'un procès au cours desquels les droits de la défense n'ont pas été respectés. Pour les conseils des personnes arrêtées, dont maître Claude AMEGAN, président de la Novation Internationale, il s'agit de procès politiques et sans fondement, synchronisés entre Lomé, Kara, Sokodé, Atakpamé : une première au Togo. 12 prévenus ont été libérés et 15 condamnés à de lourdes peines.

L'ampleur de cette première vague de manifestations, comme la férocité de la répression qu'elle a connue a surpris. A la suite de cette manifestation, le PNP a lancé un appel aux autres partis politiques à le rejoindre pour exiger du pouvoir en place le retour à la constitution de 1992 et le vote de la diaspora.

V.3 - 06-07 SEPTEMBRE 2017

L'appel à manifester initial de la coalition des 14 partis de l'opposition avait été initialement lancé pour des manifestations dans les chefs-lieux de la quarantaine de préfectures que compte le Togo. Les organisateurs ayant finalement accepté, à la demande du Ministre de l'administration territoriale et pour que la sécurité des manifestants soit assurée, de concentrer leur appel sur dix villes, les populations des villes avoisinantes se sont organisées pour converger vers les villes principales les plus proches.

Une marée humaine a ainsi déferlé à Lomé comme dans les dix (10) villes retenues, malgré les entraves à la circulation qui, comme le 3 août 2017 ont été orchestrées sur les voies d'accès principales pour empêcher les populations de converger vers les grandes villes. Le nombre de manifestants a été de ce fait beaucoup plus important le 7 septembre 2017, car pour éviter d'être de nouveau bloqués, les manifestants ont pris leurs dispositions pour éviter les artères principales.

- **LOME**

Si la journée du 06 septembre 2017 s'est passée sans incident majeur, le 07 septembre 2017, la manifestation a été dispersée, peu après 22 heures suite à un sit-in improvisé organisé par les manifestants au niveau de Déckon et à la colombe de la Paix (centre-ville).

Le 06 septembre 2017 une foule impressionnante estimée à plus de 100 000 par Amnesty International et à plus d'un million de personnes par Jean-Pierre FABRE, le Chef de file de l'opposition, a sillonné les artères de la capitale en brandissant des pancartes et criant des slogans hostiles au chef de l'Etat, Faure Gnassingbé. Le réseau Internet, les réseaux mobiles et les réseaux sociaux ont été coupés pour verrouiller l'information et la correspondante de France 24, Emmanuelle SODJI a été expulsée du Togo par les autorités.

Le 7 septembre 2017, le réseau Internet reste coupé mais malgré cela, la population est sortie encore plus nombreuse que la veille. La tension est montée au niveau de la colombe de la paix où les manifestants ont voulu marcher en direction de la présidence de la République. En fin de journée, les manifestants ont essayé de rester dans la rue en se repliant à Déckon pour un sit-in improvisé. Mais peu après 22h, et malgré la compacité de la foule, la manifestation a été violemment dispersée par les militaires, à l'aide des tirs tendus de gaz lacrymogène. On dénombre plusieurs blessés dont des cas graves et beaucoup de violations de domiciles et bastonnades de la part des forces de l'ordre.

Cette situation a entraîné des courses poursuites entre manifestants et forces de l'ordre dans les différents quartiers de Lomé jusqu'au 08 septembre, où des voies de fait ont été commises sur les populations. En effet, des scènes de guérilla urbaine ont été observées dans les quartiers où les jeunes ont dressé des barricades et brûlé des pneus. Dès le matin du 08 septembre, se sont de véritables opérations punitives qui ont été menées dans les domiciles privés des quartiers de Bè, Amoutiévé, Bè-Kpota, Akodésséwa, Ablogamé, Adakpamé, Brisant les portails des maisons, les militaires ont sillonné les cours intérieurs des quartiers, tirant des grenades lacrymogènes dans les cours et jusque dans les chambres, pour faire sortir les habitants. Il s'en est suivi des rafles militaires, des bastonnades, des arrestations tout azimut. De simples passants ont été arrêtés après avoir été sauvagement bastonnés. Certaines personnes ont été abandonnées sur place, laissées pour mortes après des bastonnades sévères infligées par des groupes de plus d'une dizaine de militaires. Certaines scènes se sont déroulées sous les caméras des organisations de défense des droits humains, des médias et sous la censure de l'Internet.

- **SOKODE**

Les 6 et 7 septembre, la population est sortie massivement pour manifester malgré les 2 personnes tuées lors de la précédente manifestation. Le 7 septembre à la tombée de la nuit, les militaires sont entrés en action pour disperser les manifestants avec à la clé plusieurs brimades.

- **KARA**

Un groupe de miliciens à la solde du pouvoir a empêché les partisans de l'opposition de manifester affirmant qu'ils étaient opposés à la marche.

- **BAFILO**

La population est sortie massivement pour prendre part à la manifestation.

Malgré les intimidations, les manifestants étaient sortis très nombreux pour crier leur besoin de changement. Comme dans les autres villes, c'est sous une pluie de gaz lacrymogène qu'ils ont été dispersés par les bérets rouges venus de Kara spécialement à cette occasion. Jusque tard dans la nuit, des échauffourées ont été observées partout dans la ville, soldé par plusieurs blessés et déplacés.

- **KPALIME**

Sortie en masse, la population a pu manifester librement dans la ville sans incident majeur.

V.4 - 20-21 SEPTEMBRE 2017

L'opposition manifestait encore ce mercredi 20 septembre 2017 en espérait réunir autant de monde qu'il y a quinze jours. Les cortèges ont démarré en tout début d'après-midi avec une

particularité cette fois-ci : les manifestants de Lomé défilent sur trois parcours différents. Des manifestations ont aussi eu lieu dans d'autres villes du Togo, comme Sokodé et Bafilo pour réclamer, une fois encore, le départ du chef de l'Etat, le retour à la Constitution de 1992 et le vote de la diaspora.

Dans la foule se dressaient des pancartes portant les inscriptions : « Faure must go » ou encore « Libérez mon pays, 50 ans, ça suffit ! », en référence au long « règne » des Gnassingbé, père et fils à la tête du Togo.

- **MANGO**

Un enfant de 9 ans a été tué par balle réelle à Mango », a confirmé François Patuel, chercheur pour Amnesty International, ajoutant que l'ONG « appelle à l'ouverture d'une enquête indépendante et impartiale sur les circonstances de sa mort et l'usage excessif de la force par les forces de sécurité ». On dénombre 24 blessés, dont six par balle réelle, quatre par bille, c'est-à-dire avec des fusils de chasse, sept personnes interpellées, trois maisons incendiées, trois véhicules incendiés.

Amnesty International a appelé « à l'ouverture d'une enquête indépendante sur les circonstances » de la mort de l'enfant et « l'usage excessif de la force par les forces de sécurité ». Et l'ONG se dit « préoccupée par la coupure d'internet mobile » depuis mardi soir. A la suite de cette date, les 20 et 21 septembre 2017, des manifestations ont été organisées sans incidents heurts.

- **BAFILO**

Quatre résidents de Bafilo ont reçu le mercredi 20 Septembre 2017 à leur domicile, la visite des militaires (bérets rouge). Ils ont été séquestrés et passés à tabac à l'aide de gros bâtons. Ces quatre victimes, sérieusement blessés ont été privés de soins, y compris l'une d'entre elles présentant une fracture ouverte au pied des suites des sévices subies. Embarqués ensuite vers une destination inconnue, ce n'est que le lendemain, 21 septembre aux alentours de 16h GMT qu'ils ont été déposés à la prison civile de Kara.

V.5- 04-05 OCTOBRE 2017

Dans la logique des événements antérieurs, les 04 et 05 octobre 2017, les manifestations ont été organisées par la coalition des 14 partis de l'opposition pour contraindre le pouvoir en place au retour à la **constitution de 1992 et au vote de la diaspora**. Si la journée du 04 octobre n'a connu aucun incident, au regard du dispositif important de forces de l'ordre et de défense déployer par le gouvernement pour le maintien de l'ordre, et surtout, les provocations, les menaces et les intimidation dont les manifestants ont été victime le 05 octobre 2017, les ont obliger au retour de la manifestation du 05 octobre 2017 a posé des barricades sur la voie publique et ont brûlé des pneus. Cette situation à amener les forces de l'ordre à faire usage de la force (gaz lacrymogènes et à fragmentation, et des balles en caoutchouc et réelles pour rétablir l'ordre entraînant des morts, des blessés et de nombreuses arrestations.

Le mardi 10 octobre 2017, à l'annonce d'une nouvelle série de marche prévues pour les 18 et 19 octobre, les Ministres Payadowa BoukpeSSI de l'administration territoriale et Yark Damehane de la Sécurité annoncent lors d'une conférence devant la presse togolaise et internationale que souci d'assurer «la tranquillité et la sécurité » des élèves et des activités économiques, « Les

marches publiques les jours ouvrés sont désormais interdites sur l'ensemble du territoire national ». Toutes les manifestations de rue devront dorénavant se dérouler seulement les week-ends. «Les manifestations en semaine se feront donc sous forme de meeting ou de réunions publiques et les marchent pourront avoir lieu les week-ends, comme d'habitude

V.6- 09 - 13 OCTOBRE 2017

Une délégation du mouvement citoyen « Africans Rising for Justice, Peace and Dignity », en mission au Togo depuis le 9 octobre 2017 a été interpellée le 12 octobre, gardée à vue jusqu'au 14 octobre et n'a pu quitter le Togo que le 17 octobre, escorté à l'aéroport par la Police.

La délégation « d'Africans Rising », composée du Gambien Muhammed Lamin Saïdy, du Burkinabé Chantal Naré et de la Sénégalaise Rokhaya Dieye, séjournait au Togo pour apporter la solidarité de la société civile africaine au peuple togolais. Arrivés le 9 octobre 2017, la délégation a rencontré plusieurs acteurs de la société civile et d'autres personnes à Lomé ainsi qu'à l'intérieur du pays.

A la veille de la fin de leur mission, le jeudi 12 octobre, les membres de la délégation ont été interpellés à leur hôtel au quartier Gbadago. Une dizaine d'hommes se présentant comme des policiers ont fait irruption dans leur hôtel vers minuit (24h GMT). Forçant les portes de leur chambre et sans mandat, ces prétendus policiers les ont conduits à la Direction de la police judiciaire (DPJ). Relâchés le vendredi 13 octobre aux alentours de 05h GMT sans restitution de leur passeport ni appareils électroniques pour "raison de sécurité" selon la DPJ, ils ont tenu à 9H GMT une conférence de presse prévue à l'issue de leur séjour,

Au cours de cette conférence de presse, les responsables du mouvement Africans Rising ont fait connaître l'objet de leur mission au Togo, mission menée, selon eux, pour échanger avec la classe politique togolaise ainsi que la société civile et les populations à la base sur leurs revendications, en vue de formuler des recommandations pour une sortie de crise heureuse. Ils ont déclaré avoir rencontré au cours de leur séjour au Togo le ministre togolais en charge de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation Civique, M. Guy Madjé LORENZO, les représentants de la société civile ainsi qu'une délégation de l'opposition avec à sa tête Mme Brigitte ADJAMAGBO-JOHNSON. Ils ont échangé avec leurs interlocuteurs sur la situation actuelle du Togo. Et regrette de n'avoir pu, malgré leurs efforts répétés, rencontrer le Président de la République, le Premier Ministre et le président de l'Assemblée Nationale à qui ils avaient adressé des courriers.

La délégation a déclaré s'être également rendue à Sokodé et à Bafilo pour rencontrer des jeunes, des organisations de la société civile, des journalistes et des groupes de femmes avec qui elle a parlé et dont elle a recueilli des doléances. Les informations recueillies devaient permettre d'élaborer des recommandations qui seront rendues publiques et adressées à toutes les parties impliquées dans la crise, afin que chacune apporte sa contribution pour le développement sociopolitique du pays. Ce mouvement s'est donné comme objectif d'apporter des réponses africaines aux crises africaines.

Retournés à la DPJ pour récupérer leur passeport avant leur départ prévu à 14H le 13 octobre 2017, les membres de la délégation y ont de nouveau été retenus et soumis à des contrôles et fouilles minutieuses, y compris de leurs ordinateurs et téléphones portables. Les documents de

voyage et appareils électroniques ont été confisqués jusqu'à leur départ, privant les membres de la délégation de tout contact avec leurs familles et organisations. Les documents de voyage et appareils électroniques n'ont été rendus qu'à l'aéroport où la délégation d'Africans Rising a été conduite sous escorte de la police le 17 octobre afin de quitter le territoire togolais.

V.6- 16 OCTOBRE 2017

Le lundi 16 octobre vers 19h, après la prière du soir, l'électricité a été coupée dans la ville de Sokodé et cinq véhicules de la gendarmerie sont arrivés pour enlever un responsable du culte musulman de la ville de Sokodé, l'imam Djobo Mohamed Alassani, alias Alpha Alassane, après avoir fracturé le portail de son domicile. L'imam, connu pour être un proche du leader du PNP est enlevé et conduit vers une destination inconnue au départ.

Cet enlèvement a provoqué des manifestations spontanées à Sokodé, Bafilo, et Tchamba au nord du pays, à Kpalimé, à Tsévié, à Aného, ainsi que dans plusieurs quartiers de la capitale particulièrement, dans les quartiers nord de Lomé. "Des habitations ont été incendiées, ainsi qu'un bureau de banque et un bâtiment de de la société TogoCellulaire (groupe de téléphonie). En réponse à ces manifestations, les forces de l'ordre et de défense ont opté pour une répression violente jusqu'aux derniers retranchements des populations manifestantes tout comme les non manifestantes.

Selon un communiqué publié par le gouvernement le le 17 octobre 2017 lendemain de l'arrestation de l'Imam Djobo Mohamed Alassani, "dans la foulée de cette arrestation " *des bandes organisées et structurées se sont livrées à des actes de violence inouïe, de pillage, de vandalisme et de destruction de biens publics et privés à Sokodé, Bafilo et dans certains quartiers de Lomé. A Sokodé, deux militaires en faction au domicile d'une personnalité ont été lynchés, exécutés et leurs armes et munitions ont été emportées*".

Bien que la population ait menacé de ressortir dans la rue si l'imam n'était pas libéré, le calme était revenu dans la matinée du mardi et a été annoncé le dépôt de l'Imam à la prison civile de Kara.

V.7- 18-19 OCTOBRE 2017

En dépit de la décision ministérielle d'interdiction des marches en semaine, la coalition des 14 maintenue son appel à manifester les 18 et 19 octobre, ne se retrouvant pas dans cette logique d'interdiction imposée par l'autorité administrative en contradiction avec la loi portant sur la liberté de réunion et de manifestation publiques au Togo.

Aux premières heures de la journée du 18 octobre, tous les points habituels de rassemblement des manifestations ont été quadrillés par les forces de l'ordre et de défense, empêchant tout regroupement. C'est dans cette ambiance qu'apparurent des groupes de miliciens cagoulés sous le regard passif des forces de l'ordre et de défenses.

Les manifestations du 18 et 19 octobre 2017 ont ainsi connu un regain de tensions et de violence entre manifestants et forces de l'ordre. Les forces de l'ordre et de défenses déployées sur le terrain ont commis des exactions sur les populations, sans distinction d'âge et de sexe. Les manifestants ont à leur tour érigé des barricades sur la voie publique. La répression des manifestations s'est soldée par des centaines d'arrestations, des centaines blessées et de 3 décès.

VI- BILAN DES MANIFESTATIONS DU 19 AOÛT AU 19 OCTOBRE 2017

Au total, les manifestations organisées au Togo, au cours des deux mois que couvre le présent rapport se sont illustrées par différentes formes de violations de droit de l'homme. Au cours de ces manifestations du 19 août au 19 octobre 2017, les organisations de défense de droit de l'homme signataires du présent rapport, ont enregistré, sur toute l'étendue du territoire :

- 573 personnes interpellations sur lesquelles 120 personnes sont toujours en détention,
- 850 blessés dont 230 blessés graves par balles et 467 blessés graves par armes blanches ou bastonnades,
- 21 décès,
- 1035 personnes déplacées,

Lomé, Sokodé, Bafilo et Mango sont les villes qui ont connu le plus grand nombre d'exactions. (Voir tableau en Annexe 1)

1. LOME

404 interpellations (dont 45 en détention et 3 encore en garde à vue, dépassant le délai règlementaire), 347 blessés dont 136 cas très graves par balles, 211 par bastonnades et 5 cas de décès à Lomé. Ces bavures se sont déroulées dans tous les quartiers de la ville de Lomé. Il est important de relever que, les forces de défense (béret rouge), n'avaient aucun égard à la vie humaine dans leurs comportements ce jour, car ils se prenaient à tout le monde sans distinction d'âge et de sexe. Dans quartiers Bèkpota, Akodésséwa, Ablogamé, Djifakpota, AhadjiKpota, Dabadakondji, Ablogamé, Gbégnédji, Agoè, les forces de défense ont faits usage de tire à la balle réelle soldée par la mort d'un enfant de 12 ans et de deux jeunes manifestants, blessant plusieurs personnes qui sont à ce jour sous soins, suivi par la Novation Internationale grâce à l'appui financier de TogoDebout Europe/Aube Nouvelle.

Tous ces chiffres, sont ceux enregistrés à la date du présent rapport, le 20 octobre 2017.

2. ATAKPAME-ANIE-KPALIME

A Atakpamé, Anié et Kpalimé, les manifestations n'ont pas connus d'ampleur comme dans les autres villes du pays.

A Anié de violents troubles ont secoué la ville avec des affrontements entre forces de l'ordre et manifestants. Les manifestants ont été poursuivis jusqu'à leur dernier retranchement par les forces de l'ordre. A la suite de ces événements on dénombre une trentaine de blessés, 17 cas d'interpellation, et 8 cas de condamnation sévères (5ans ferme) et 9 libérés ; 4 blessés graves, 7 par armes blanches et 1 décès.

A Kpalimé, l'interpellation de l'Imam de Sokodé a entraîné un soulèvement spontané de la population avec pour conséquence la destruction des biens publics et privés par des individus non identifiés, suivis de plusieurs interpellations et de blessés.

3. SOKODE

C'est dans cette ambiance que survient le 16 octobre 2017 l'arrestation de l'imam Djobo Mohamed Alassani Dès l'annonce de cette interpellation, une manifestation spontanée des populations de Sokodé a occasionné des pertes en vie humains et des dégâts matériels

considérables. Dans la nuit, des militaires ont été convoyés en grand nombre et positionnés dans presque toutes les artères de la ville de Sokodé. Ceux-ci dans un excès de puissance, ont tabassé la population, tiré à balles réelles sur elle, la contraignant à trouver refuge dans la brousse et les montagnes. Ces événements ce sont poursuivis jusqu'au 18 et 19 octobre 2017, jours de nouvelles manifestations lancées par le groupe des 14.

La ville de Sokodé a été assiégée par les militaires bérêts rouge qui continuent d'aller de maison à maison pour tabasser les paisibles populations et leur prendre leurs biens sous menaces de les tuer. C'est dans ces circonstances que des cas de viols ont été signalés (les investigations sont en cours pour la confirmation de ces allégations).

A ce jour, les populations de Sokodé sont en exil et la ville est toujours assiégée par les forces de défense. A cause de cette présence des forces de défense dans cette ville, les personnes ressources, pris par la peur d'être arrêtés n'ont pas acceptés collaborer. Ce qui justifie le manque de chiffre exact en ce qui concerne les interpellations qui ont eu lieu dans cette ville.

5. BAFILO

Bafilo n'est pas restée en marge des manifestations publique organisées par le groupe des 14 partis politique de l'opposition.

Depuis le 19 aout, les tensions engendrées par ces manifestations ont entraîné 23 interpellations dont 5 encore en détention à la prison de Kara et 19 libérés

6. MANGO

Ville placée sous forte présence militaire, Mango laisse voir depuis le 19 aout 2017 un paysage de ville morte, sans activité économique véritable et sans vie humaine. Depuis les premières heures des contestations, les militants des partis politiques de l'opposition ont été contraint à l'exile. Les revendications politiques dans la ville avec ses cortèges de répression ont entraîné plusieurs arrestations et conduit plusieurs sur la route de l'exil particulièrement à Chéréponi au Ghana et à Kouroukpougou au Bénin. Dans le cadre de ses manifestations, on dénombre plus de 29 personnes interpellées et jugées dont 18 condamnés, plus de 132 blessés dont 87 graves, le décès d'une enfant de 12 ans et deux jeunes par noyade. Dans cette on a dénombré 718 déplacés dont 600 à Chéréponi et 31 à Boukporogan respectivement au Ghana et 87 au Bénin.

Les conditions de vie des réfugiés ont été documentées dans un rapport en annexes du présent rapport.

7. KARA

- *Situation des droits de l'homme dans la ville :*

Comme toutes les villes du Togo, Kara n'est pas resté en marge de la contestation politique pour le retour à la constitution de 1992 et le vote de la Diaspora. Ainsi, depuis le 19 août 2017, des manifestations prévues, malgré leur caractère pacifique, les autorités de la ville ont toujours usé de tous les moyens pour empêcher tout regroupement.

En effet, le Colonel BAKALI, préfet de la Kozah, a toujours mis tout en œuvre pour que, les partisans de l'opposition à Kara ne manifestent pas. Les forces de défense sont mises à contribution pour boucler toutes les voies qui conduisent au lieu de rassemblement des populations pour les manifestations. Tous les manifestants qui s'efforcent sont pris en étau par les miliciens à visage découvert. Ce groupe de milice sont organisé, dirigé et contrôlé par monsieur KOULOUN, un enseignant au CEG Dongoyo, un quartier nord de la ville de Kara, Fils du Major KOULOUN, cité comme auteur des exactions dans la ville d'Atakpamé en 2005 et monsieur ALEZA fonctionnaire à l'économat du même collège à Kara.

Ces deux individus menacent, tabassent, les personnes reconnu comme militant de la coalition de 14 en l'occurrence le responsable local du PNP et de l'ANC. Cette situation les a contraints à rentrer dans la clandestinité pour échapper aux représailles.

Lors des dernières manifestations du 18 et 19 octobre 2017, un enseignant des mathématiques répondant au nom de TAGBA Tchalla et reconnu comme responsable local du PSR a été molesté et mis à torse nu par ce qu'il portait le T-shirt du PSR. Un responsable ANC répondant au nom de PASSOU a failli être victime de lynchage n'eût été l'intervention du point focal de la Novation International/CACIT à Kara qui a réussi à l'extraire des mains de ses bourreaux pour le mettre en sûreté à l'antenne régional de la CNDH. Cette situation prouve à suffisance la situation qui prévaut à Kara.

Plusieurs personnes et militants de l'opposition ont été arrêtés et à ce jour, ils ont été jugés et 9 sont déposées à la prison civile de Kara sous une lourde condamnation.

a- Les conditions de détention à la prison civile de Kara :

Au jour de la visite, l'effectif total des détenus à la prison civile de Kara était de 426 détenus. Une visite des locaux a permis de constater les mêmes problèmes lié aux prisons du Togo à savoir la surpopulation carcérale, les conditions d'hygiène médiocre de l'eau d'égout des douches ruisselant dans les couloirs des cellules et dans la cours de la prison jusqu'au lieu de cuisine. Cette situation laisse transparaître des risques de maladies.

Il convient de souligner les difficultés récurrentes liées à l'éloignement des détenus de leur lieu de résidence habituelle ce qui met à rude épreuve le droit de visite de leur famille dont certains membres font face à maintes tracasseries pour exercer leur droit de visite pendant que d'autres font l'objet de menaces et autres persécutions lorsque lesdites visites finissent par être autorisées. C'est le cas des personnes arrêtées à Sokodé, Bafilo et déposées à la prison civile de Kara.

b- Rencontre avec les détenus :

Il faut relever que la prison civile de Kara ne regorge pas seulement les personnes interpellées à Kara, mais aussi ceux de Sokodé et de Bafilo. Une rencontre d'échange a eu lieu dans la mosquée de la prison avec les détenus arrêtés dans le cadre des manifestations de la coalition des 14 partis politique. Les échanges ont permis de constater qu'ils s'élèvent à 29 en plus de 02 femmes et de 03 mineurs, au total 34. Mais sur l'un des procès-verbaux, la brigade de gendarmerie a mis 20 ans pour le mineur.

Les détenus ont relevé leur inquiétude par rapport à leur détention et ont demandé que des actions soient menées afin de leur permettre de recouvrer leur liberté.

8. Dapaong

Il y a lieu d'interpeller l'opinion nationale et internationale pour la cause de la ville de Dapaong. Dans cette ville, les populations acquises à la cause de l'opposition sont victimes d'intimidations et de menaces de la part des militants du parti au pouvoir selon nos recoupements d'informations avec l'implication active du préfet de la localité.

La prison de Dapaong déjà surpeuplée, abrite 22 détenus dans cadre des manifestations du 19 août au 19 octobre 2017.

VII- LES DROITS VIOLES

A. LES VIOLATIONS CONTRE LES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Le travail du défenseur des droits de l'homme est de surveiller et de documenter les situations de violation des droits de l'homme d'une part, d'offrir une assistance juridique aux ayants droit d'autre part et d'accompagner les victimes si besoin. Leur présence sur les lieux de manifestation publique pacifique est indispensable. Dans le cadre de leur mission depuis le 19 août 2017, des entraves multiples ont été faites à leur travail et des atteintes graves portées contre leur personne. En effet, si la collaboration entre défenseur des droits de l'Homme et force de l'ordre fonctionne un peu, celle avec les forces de défense reste très problématique. Des défenseurs des droits de l'homme en gilet avec leur badge au coup, ont été contraints par les militaires à ramasser des barricades érigée par les manifestants. Des menaces par arme à feu ont été faites par des forces de défense sur des défenseurs des droits de l'Homme. Ailleurs, un défenseur des droits de l'homme a été arrêté, attaché et jeté la fourgonnette des militaires. Il a été trimbalé et obligé à ramasser les barricades dans le quartier Bè-Kpéhénou sur le boulevard de l'Oti avant d'être libéré. Un observateur des droits de l'Homme a été molesté par des militaires et contraint d'aller intimer l'ordre aux manifestants de ne pas jeter des projectiles.

De plus, certains défenseurs des droits de l'homme ont été privées de rendre visite à des détenus interpellés et déposés dans les prisons civile de Lomé, de Dapaong et de Kara au motif que toute visite était soumise à une autorisation spéciale du directeur de l'administration pénitentiaire ou du ministre de la justice.

B. LES VIOLATIONS CONTRE LES JOURNALISTES

Décrit comme un métier à risque, les journalistes ont été toujours victimes sur les théâtres de guerre et d'opérations militaires de violence de tout genre allant jusqu'au meurtre. Ici au Togo, si ce pic n'est pas atteint dans le cadre de la couverture médiatique de ces manifestations, les journalistes ont été victimes de violations diverses. D'une part le 21 septembre 2017, un journaliste reporter d'une chaine internationale a vu sa caméra retirée par un agent des force de l'ordre pour motif qu'il le filmait.

La correspondante d'une chaîne de télévision internationale s'est vu retirer son accréditation et a été contrainte de quitter le Togo. Des actes de violences ont été commis par les forces de

l'ordre et de défense sur les journalistes à chaque manifestation. Cette situation a été dénoncée par le ministre de la communication et de la formation civique. Malheureusement, les auteurs n'ont jamais été identifiés pour être sanctionnés.

C. LES VIOLATIONS DU DROIT A L'INFORMATION

Les coupures d'internet, de réseaux mobiles et sociaux constituent des entraves graves aux droits sociaux, politiques et économiques qui ont fait leur apparition à la veille des manifestations des 6 et 7 septembre 2017 et qui se sont poursuivies sur celles des 20 et 21 septembre 2017. Il convient de dénoncer avec vigueur ces violations qui ont eu des conséquences considérables sur tous les secteurs d'activité du pays.

En effet, en coupant la connexion Internet et les réseaux mobiles du 6 au 10 septembre 2017 soit pendant cinq jours consécutifs, le Togo, qui fait partie des 18 pays siégeant au conseil des droits de l'Homme des nations unies, a violé l'article 10 de la résolution N'A/HCR/RES /32/13 du 1er juillet 2016 adoptée par le conseil des droits de l'homme des nations unies. Résolution qui porte sur la promotion, la protection et l'exercice des droits de l'Homme sur Internet et qui stipule : ".....condamne également sans équivoque les mesures qui visent à empêcher ou à perturber délibérément l'accès à l'information ou à la diffusion d'informations en ligne, en violation du droit international des droits de l'homme et invite tous les États à s'abstenir de telles pratiques et à les faire cesser."

Les autorités togolaises ont donc coupé la connexion Internet pour des raisons purement politiques en privant tout un peuple durant 5 jours d'accès et à la diffusion d'information et par la même occasion les entreprises d'exercer leurs activités industrielles et commerciales.

Rappelons que le Togo est le pays qui a obtenu le meilleur score soit, 189 sur 192 lors de l'élection des nouveaux États devant siéger au conseil des droits de l'Homme le 1er janvier 2016.

D. VIOLATION CONTRE LES MANIFESTANTS

Les manifestants ont été victimes de violations diverses parmi lesquelles on peut citer :

• LES VOIES DE FAIT

Au cours des manifestations, plusieurs arrestations dans les rangs des manifestants ont eu lieu notamment, au rang desquelles, le secrétaire général du parti politique PNP et plusieurs jeunes. Certains jeunes ont été arrêtés chez eux, sans mandat, d'autres sur dénonciation de la part des milices proches du pouvoir. Parmi ces personnes arrêtées, certains ont été jugés sans présence d'avocats et condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement. Au total plus de 120 manifestants en détention à la date du 19 octobre 2017.

• DES FORFAITURES CONTRE DES INDIVIDUS

Des agressions graves ont été commises sur des manifestations certaines entraînant des décès. Plus de 479 manifestants ont subis des agressions dont 136 cas très graves par balles, 298 par

bastonnades et 21 cas de décès dont trois enfants de 9, 12 ans et 14 ans et de 2 jeunes par noyade.

Des civils ont été victimes des tirs à balles réelles et l'on peut dénombrer 230 blessés par balles réelles et 17 cas de décès par balles dont 4 enfants (2 à Sokodé, 1 à Mango et 1 à Bè-Kpota à Lomé).

- VIOLATION DE DOMICILE

Au cours de ces manifestations il y a eu de nombreuses destructions des domiciles : les forces de défense et de l'ordre déployées ont fait irruption dans les domiciles et ont saccagés des biens matériels des propriétaires. Des vols, viols et incendies ont eu lieu au cours de ces irruptions, indifféremment sur des manifestants, de simples passants qui ont cherché à se mettre à l'abri ou des personnes qui, n'étant même pas sorties de chez elles n'avaient rien à voir avec les manifestations. Ce sont donc avec les opérations punitives et de représailles que les forces de l'ordre se sont arrogé le droit de mener sur des populations civiles aux mains nues.

L'article 28 de la constitution précise que le domicile est inviolable.

- DETENTION ARBITRAIRE DES MANIFESTANTS ET DES NON MANIFESTANTS

La plupart des personnes arrêtées n'étaient pas des manifestants. Certains sont détenus sans raison valable et en marge de toute légalité.

- TORTURE, MAUVAIS TRAITEMENTS ET VIOLENCE VOLONTAIRE EXERCEE SUR LES MANIFESTANTS LORS DES INTERPELLATIONS

Malgré la ratification des différents textes se rapportant à la lutte contre la torture et autres mauvais traitements cruels, inhumains et dégradants, les manifestants arrêtés ont été victimes de ces actes lors de leur interpellation jusqu'au lieu de détention. Plusieurs ont été obligés de ramper sur la poitrine tout étant menotté sur plus de 1 kilomètre, et d'autres bastonnés à chaque minute par les forces de l'ordre qui se relèvent à tour de rôle, et d'autres obligés de se baigner dans la boue selon la déclaration des interpellés écoutés par notre équipe. A Sokodé, pendant les opérations de ratisage menées par des militaires, des femmes ont subis des punitions corporelles (fessées), à leur domicile parce que leurs maris étaient absents. Plus de 400 manifestants ont été victimes de torture et des traitements inhumains, cruels et dégradants.

- VIOLATION DES TEXTES REGLEMENTANT L'EXERCICE DES LIBERTES PUBLIQUES (LA VIOLATION PAR LE MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DES COLLECTIVITES LOCALES DE LA LOI DU 16 MAI 2011 FIXANT L'EXERCICE DES LIBERTES)

Au Togo, la loi du 16 mai 2011 autorise les manifestations publiques. Néanmoins, le ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation a publié conjointement avec le ministre de la sécurité une communication interdisant toutes les manifestations au Togo.

- LES PRIVATIONS DE SOINS

Plusieurs personnes, manifestants ou non, blessés par balles ou des suites de bastonnade reçues ont été jetées en prison et délibérément privés de soins.

Selon plusieurs témoins, des hôpitaux ou centre de santé publics ont à un moment refusés les soins nécessaires aux blessés (Sokodé et Lomé en particulier), causant pour certaines victimes une aggravation de leurs situations ayant abouti ou susceptibles d'aboutir à une amputation ou à une septicémie.

E. LES VIOLATIONS CONTRE LES FORCES DE L'ORDRE

Dans le cadre de l'exercice de leur fonction de maintien de l'ordre public, les forces de l'ordre et de défense ont été victimes de violences de la part des manifestants. Plusieurs agents ont été blessés et deux sont décédés selon le communiqué du gouvernement.

VIII- LES RESULTATS DES ACTIONS MENEES SUR LE TERRAIN

Dans le cadre des actions d'assistance plusieurs actions ont été menées dans l'optique du rétablissement des droits violés.

A. ASSISTANCE JURIDIQUE

Plusieurs personnes ont été interpellées dans le cadre des manifestations. Ainsi, les actions de plaider ont permis d'obtenir la libération de tous les manifestants interpellés lors des manifestations des 18 et 19 septembre 2017 le 21 septembre 2017 à Lomé. Ils étaient au total : plus de 104 personnes à Lomé dont 4 femmes, 4 personnes âgées, 14 mineurs et 4 malades mentaux. A Lomé, Sokodé à Kara et à Dapaong, le président de Novation Internationale Me Claude AMEGAN, le président de la LTDH, Me KPANDE-ADZARE Raphael et son vice-président Me Célestin AGBOGAN se sont constitués spontanément pour la défense des intérêts des manifestants interpellés pour leur offrir une assistance juridique. En résultat, plus de 70 personnes présenté au-devant le juge, ont recouvré leur liberté. Pour ceux qui sont condamnés, les avocats ont fait appel de leur condamnation près le tribunal de Dapaong, de Kara et de Lomé.

B. ASSISTANCE MÉDICALE

La Novation Internationale et ses collaborateurs **AJAAH, NOUVEAU CITOYEN et SOLIDARITE PLANETAIRE** avec l'accompagnement financier et technique de **TOGO-DEBOUT-EUROPE / AUBE NOUVELLE**, ont apportés une assistance médicale à plus de 189 victimes de violence policière et militaire, aux détenus ainsi qu'aux personnes déplacées ou blessés au camp de Chéreponi en République du Ghana.

C. ASSISTANCE SOCIALE

Une assistance sociale a été apportée aux réfugiés de Chéreponi et certaines victimes des manifestations de Lomé. Comme ils s'y étaient engagés, les députés de l'opposition

parlementaires ont mis leurs indemnités exceptionnelles à disposition pour apporter des aides notables en vivres, non vivres et médicaments aux réfugiés de Chéreponi. Ils ont par ailleurs participé à la prise en charge des blessés. 208 kits de vivres et non vivres d'une valeur de 12 000 F ont été offerts aux détenus arrêtés dans le cadre des manifestations du 19 Août au 19 octobre 2017.

Au plan matériel, des actions de plaidoyer sont menées pour permettre aux manifestants dont les motos ont été saisies de rentrer en possession de leur engin.

A ce jour, les actions de plaidoyer pour la restitution des engins confisqués depuis la nuit du 18 au 19 septembre 2017 sont restées sans suite favorable de la part des autorités en charge de la sécurité nationale.

IX- LES DIFFICULTES SUR LE TERRAIN

A. LA LOGISTIQUE

En matière logistique, le constat est déplorable. Les défenseurs des droits de l'homme n'ont pas de kit de travail, ce qui rend difficile leur visibilité sur le terrain. De plus le manque de matériel roulant est un handicap pour avoir accès à certaines localités surtout à l'intérieur du pays, d'enregistrer pour les témoignages,....

B. L'ADMINISTRATION

Le manque de collaboration entre les forces de défense est de nature à exposer les défenseurs des droits de l'homme aux représailles.

Aussi, les défenseurs des droits de l'homme sur le terrain ont besoin d'un renforcement de capacités sur leur protection et sur les techniques de monitoring.

C. LES RESSOURCES HUMAINES

Le manque en quantité et en qualité de personnels dans le cadre de la surveillance et documentation des droits de l'homme est flagrant. Cela constitue un handicap pour le succès et la réussite du travail.

X- LES RECOMMANDATIONS

Au vu de tout ce qui précède, il urge de formuler les recommandations suivantes:

A. AU GOUVERNEMENT

1. De respecter la loi portant sur les manifestations publiques et pacifiques,
2. De s'abstenir de déployer des forces de défense pour le maintien d'ordre,
3. D'instruire les agents des forces de l'ordre et de défense pour le respect des principes d'inviolabilité de domiciles,
4. De respecter les droits des manifestants interpellés,
5. De faire cesser la présence des milices aux côtés des forces de l'ordre,

6. De proscrire l'usage des balles réelles dans le cadre du maintien de l'ordre,
7. De prendre en charge les frais médicaux et hospitalier des manifestants indûment atteints,
8. Créer une commission parlement indépendante pour situer les responsabilités par rapport aux décès par armes à feu et de sanctionner les auteurs de ces crimes en les traduisant en justice.

B. AUX PARTIS POLITIQUE DE L'OPPOSITION

1. De sensibiliser les militants par rapport à la culture citoyenne et au respect de la chose publique,
2. De sensibiliser les militants à respecter le droit des non manifestants,
3. De sensibiliser les manifestants aux respects des forces de maintien de l'ordre,
4. De promouvoir la culture de la non-violence.

C. AUX MANIFESTANTS

1. De ne pas s'attaquer aux biens publics et privés,
2. De Respecter la liberté des non manifestants,
3. De respecter les forces réquisitionnées pour le maintien d'ordre,
4. Faire prevue de tolerance.

D. AUX ODDH

1. De cultiver le professionnalisme dans le traitement des informations,
2. De renforcer les capacités des DDH sur les techniques de monitoring des manifestations,
3. De Privilégier des rencontres et échanges citoyennes entres les organisations.
4. De toujours traiter les informations et les données en toute impartialité.

NB : Les chiffres et images dans le présent rapport sont ceux enregistrés et compilés par les organisations signataires du présent rapport à la date du 20 octobre 2017.

Annexe 1

Tableau récapitulatif des faits (1/2)

VILLES	Nbre d'interpellations	Nbre de pers libérées	Nbre de pers encore en détention	Nbre de blessés	Nbre de blessés graves par balle	Nbre de blessés par armes blanches et/ou bastonnades	Nbre de décès	Nbre de personnes déplacées	Autres violations des droits de l'homme	Violation des droits de journalistes et des défenseurs des droits de l'homme
Lomé	404	350	54	347	136	211	5	0	Vol de biens (portables, argent, etc... de la part des forces de l'ordre et de défense), Intimidations et menaces à l'endroit des militants de l'opposition	Menaces et intimidations, saisis des appareils photo, camera, portable, etc...., violence faites sur les journalistes et défenseurs des droits de l'homme
Tsévié	0	0	0	0	0	9	1	0	Menaces et intimidations sur les partisans de l'opposition. journalistes par les forces de défense	/
Atakpamé	3	3	0	0	0	0	0	0	Intimidations et menaces à l'endroit des militants de l'opposition	
Anié	17	9	8 à lourde peine (5ans)	7	4	7	1	0	Intimidations et menaces à l'endroit des militants de l'opposition	
Kpalimé	0	0	0	0	0	0	0	0	Intimidations et menaces sur les manifestants et surtout sur les responsables politique de l'opposition de la préfecture.	
Sokodé	64	32	32 (18 à la prison civile de Kara et 14 à la prison civile de sokodé)	217	23	194	10	Plus de 200 personnes	Intimidations (présence militaire fortement armés dans tous les coins de rue, chasse à l'homme, et menaces sur toute la population.	Menaces et intimidations sur les journalistes par les forces de défense.

Annexe 1 Suite

Tableau récapitulatif des faits (2/2)

VILLES	Nbre d'interpellations	Nbre de pers libérées	Nbre de pers encore en détention	Nbre de blessés	Nbre de blessés graves par balle	Nbre de blessés par armes blanches et/ou bastonnades	Nbre de décès	Nbre de personnes déplacées	Autres violations des droits de l'homme	Violation des droits de journalistes et des défenseurs des droits de l'homme
Bafilo	27	22	5	186	67	40	1	Plus de 100 personnes	Intimidations et menaces à l'endroit des militants de l'opposition (présence militaire fortement armés dans tous les coins de rue, chasse à l'homme, etc...)	Menaces, intimidations et poursuites à l'endroit des journalistes et défenseurs des droits de l'homme et des journalistes.
Kara	28	19	09 (tous à la prison civile de Kara)	6	0	6	0	Plus de 17		
Mango	29	18	11	87		0	3 (1 enf de 12 ans par balle réelle et 2 jeunes par noyade)	718 (au Ghana : à Chéréponi 600, à Boukporog an 31 et 87 au Bénin.	Viol des femmes Pillage de 12 boutiques Incendie de 52 maisons et boutiques, Intimidations et menaces à l'endroit des militants de l'opposition, présence militaire fortement armés dans tous les coins de rue, chasse à l'homme, etc...	Menaces, intimidations et poursuites à l'endroit des journalistes et défenseurs des droits de l'homme et des journalistes.
Dapaong	1	0	1	0	0	0	0	0	Intimidations et menaces à l'endroit des militants de l'opposition (présence militaire fortement armés dans tous les coins de rue, chasse à l'homme, etc...)	Menaces, intimidations et poursuites à l'endroit des journalistes et défenseurs ds drts de l'homme et des journalistes.
Totaux	573	453	120	850	230	467	21	1035		

Annexe 2 :

Illustration des faits en images : Lomé, Tsévié, Sokodé, Bafilo Mango.

- ***Cas de certains décès par balle réelle :***





• *Cas de certains blessés par balle réelle :*





Cas de certains blessés par balle réelle et bastonnades :



• *Cas de certains blessés par armes blanches :*



- **Cas de certaines femmes blessées par batonnade :**



- **Cas de certaines blessées par batonnade :**



- **Cas de certaines violations de domicile et de destruction edifice publique:**

Siège du Parti politique PNP.



La poste de Sokodé



• **Cas de la présence des milices:**



- **Certaines munitions utilisées contre les manifestants:**



- **Les populations de Sokodé en fuite dans la brousse:**



• **Camp de réfugiés de Chéréponi au Ghana:**



Annexe 3:

NOVATION INTERNATIONALE

Tel : + 228 22 36 01 28 / 90 18 23 43 / 99 69 19 86

08 BP : 62 186 Lomé TOGO

Email: nova.inter@yahoo.fr

<http://www.cooperationtogo.net/novation>

.....

**MEMBRE DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS CONTRE
L'IMPUNITÉ AU TOGO (CACIT)**

***Rapport sur la situation des réfugiés
togolais à Chéréponien République du
Ghana***

**SUR LA ROUTE DE L'EXIL A
CHEREPONI**



Auteurs :

*Mr Louis Rodolphe ATTIOGBE,
Vice-président Novation
Internationale.*

*Mr. Charles ABENA,
Secrétaire Général de la Novation
Internationale.*

I. Introduction :

En adoptant la Déclaration universelle des droits de l'Homme le 10 décembre 1948, les États se sont engagés à faire en sorte que tous les êtres humains, les riches comme les pauvres, les forts comme les faibles, les hommes comme les femmes, quelles que soient leur race et leur religion, soient traités sur un même pied d'égalité. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Cette prise de conscience est une réponse aux horreurs et atrocités causés par les deux grandes guerres et les siècles d'humiliation qu'ont subie certains peuples sous diverses formes. Malheureusement, cette page triste de l'histoire de l'humanité ne semble pas connaître une fin au Togo. Pour preuve, à l'heure où la communauté internationale lutte pour l'émergence d'une nouvelle catégorie des droits de l'homme, les droits élémentaires sont loin d'être un acquis. Les événements politiques survenus à Mango depuis 2015 avec ses lots de victimes en témoignent. Cette illustration a été observée depuis les manifestations du 19 août 2017 organisée par le Parti National Panafricain pour réclamer le retour à la constitution de 1992. Dans le sillage de celles-ci l'opposition n'a jamais cessé d'exiger à travers manifestation publique pacifique la même chose. Contrairement à toutes les autres villes du Togo, ces diverses manifestations ont connu une répression particulièrement sanglante et barbare de la part des forces de défense dirigées par les parachutistes commando du camp Landja de Kara, région d'origine du chef de l'Etat Togolais Faure Essozimna GNASSINGBE.

II- CONTEXTE POLITIQUE DE MANGO

Depuis les années 80, la ville de Mango a été le théâtre d'atrocités multiples à cause l'installation des réserves naturelles. En effet dans le cadre de l'aménagement et de la protection de la faune, les populations de cette ville ont vécu un traumatisme de la part du célèbre colonel DJOUA Yoma Narcisse, Préfet et commandant du camp militaire de Noukprouma à l'époque des faits. Celui-ci a commis et ordonnés des exactions multiples sur les pauvres populations. Avec l'avènement du processus démocratique dans les années 1990, et à la faveur de la conférence nationale souveraine des années 1991 une accalmie a été observée. Mais les récents événements survenus dans la localité nous montrent que ce lointain souvenir ne risque pas d'être oublié de sitôt. Depuis 2015, le ministère de l'environnement et des ressources forestières a entrepris le réaménagement de ces ères protégés. Ce projet eu égard à son histoire devrait être fait avec la participation des populations, car étant en partie bénéficiaire. Mais contre toute attente, le gouvernement a opéré comme à son habitude un passage en force. N'ayant pas compris l'intérêt du projet, la population a manifesté son hostilité. Elle s'est illustrée par de multiples manifestations de protestation ayant conduit à des pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables. Ces manifestations ont connus une répression sanglante de la part des militaires d'une unité d'élites (les paras commando) mettant les populations sur la route de l'exil vers le Ghana et le Bénin. A peine la tranquillité revenait dans cette localité vivant essentiellement de l'agriculture et de l'élevage que la vague de contestation nationale du régime est venue tout bouleverser et plonger les populations dans un cycle infernal de violence. En effet depuis le 19 août 2017, les populations sont assiégées par des militaires. Ce phénomène a emmené jeunes, vieux femmes et enfants à quitter leur localité abandonnant tout pour se réfugier au Ghana et au Bénin pour échapper à la folie meurtrière des forces de défense dont le rôle régalien est de protéger les populations contre des attaques extérieures

III- CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

Tout est parti de la grande manifestation organisée par le président du Parti National Panafricain (PNP) Me TIKPI Atchadam Salifou à travers les grandes villes du Togo pour exiger le retour à la constitution de 1992, et le vote de la diaspora. Cette manifestation a connu une grande réussite à Mango. Face à l'engagement des populations, l'autorité a opposé une répression sans pareil. Au lieu des forces de sécurités, des militaires ont été lancés à la poursuite des populations à main nu dont l'intention est de se faire entendre de manière pacifique. Dans le sillage des manifestations du 19 août 2017, d'autres manifestations ont été organisée cette fois-ci avec 14 partis de l'opposition Togolaise.

En effet, le 20 et 21 septembre 2017, la coalition de 14 partis politiques a demandé à la population Togolaise de manifester pour revendiquer le retour à la constitution de 1992. Parallèlement à cette manifestation, et au mépris de la loi fixant l'exercice des libertés le parti au pouvoir Union pour la République (UNIR) a demandé à ses militants de manifester en suivant un itinéraire inconnu croisant le chemin des manifestants de l'opposition dont l'itinéraire était préalablement défini et connu des autorités administratives d'où un affrontement. Au lieu de chercher à rétablir l'ordre troublé, les militaires qui étaient déployés sur le terrain ont pris fait et cause en faveur des militants du parti UNIR. Dans cette euphorie, les militaires se sont engagés dans une répression sanglante. Des maisons sont incendiées, des magasins sont pillés, les manifestants sont poursuivis, bastonnés, molestés, et exécutés sommairement par armes de guerres. Femmes et enfants ne sont pas épargnés par cette barbarie. Face à cette situation, les populations n'avaient qu'une seule issue fuir la ville pour se réfugier pour certains dans la brousse. Certains se sont fait mordre par des serpents venimeux. D'autre se sont réfugiés au Ghana à CHEREPONI ville frontalière avec Mango du côté Ouest. Cette ville partage la même langue que les « Tchokossi » de Mango. Le comble de la barbarie militaire est atteint lorsque les militaires ont ordonné au piroguier de sortir la pirogue qui aidait les populations à traverser la rivière de l'Oti pour se réfugier au Ghana. Cette décision a conduit certains jeunes face au harcèlement dont ils sont victimes de prendre la rivière à la nage. Or le courant d'eau n'est pas propice à la nage. Cela a entraîné deux décès par noyade. La traversée n'est accessible que par le côté sud où la pirogue est gérée par un ghanéen vivant à CHEREPONI.

IV- CONSTAT DE LA VIE A MANGO

L'arrivée dans la ville de Mango laisse voir une ville sans vie, avec une forte présence militaire. Une patrouille motorisée est organisée par les parachutistes commando, une unité d'élite de l'armée. Dans la nuit toute circulation sans pièce d'identité est presque impossible. Les seules voitures qui passaient étaient celles de passage vers une destination autre que la ville de Mango. Nos investigations nous ont permis de nous rendre compte que la nuit, une forte présence militaire (béret rouge) est remarquée dans les coins et recoins de la ville.

Il faut souligner que tous les détenus lors des manifestations ont été déposés à la prison civile de DAPAONG. Nos enquêtes dans la ville nous ont permis aussi de constater que 29 personnes ont été interpellées lors des manifestations des 04 et 05 octobre 2017 et présentés au procureur de la ville. 11 ont été libérés, et 18 ont été condamnés. Dans les démarches, Me Claude AMEGAN, président de la Novation Internationale a fait appel de ces condamnation.

V- LA VIE DES RÉFUGIÉS :

Les premiers à arriver dans la ville de CHEREPONI ont été accueillis par un jeune Ghanéen répondant au nom IDRISOU Amankoua. Il avait accueilli à son domicile 70 Togolais qu'il prenait entièrement en charge avant l'intervention de l'Etat du GHANA.

De sources officielles, et selon le recoupement des informations recueillies auprès des services d'immigration de la police de la République du GHANA, la ville a reçu au jour de notre visite *Six cent (600) réfugiés venus de Mango et de ses environs. Ce phénomène a commencé depuis les manifestations politiques des 20 et 21 septembre 2017. Mais sur les deux sites retenus pour accueillir les réfugiés, on dénombre 482 personnes. Parmi ceux-ci, on a 104 femmes, 50 petits garçons et 57 filles.* Selon des informations, 31 autres togolais venus de Mango ont trouvé refuge dans le village de Noukpourougou du côté Est du Togo, c'est à dire qu'ils sont allés vers la république du Bénin.

a- Conditions de vie dans le camp :

Deux sites ont été mis à la disposition des réfugiés par les autorités du Ghana. Deux bâtiments distants l'un de l'autre de un kilomètre et demi (1,5 Km).

b- Sanitaire :

Aucune infrastructure n'est mise à la disposition des réfugiés. Ils font leur différents besoins vitaux dans les maisons environnantes du centre et dans la brousse. De plus le centre ne dispose pas d'un point d'eau potable.

c- Soins d'infirmierie :

Il n'y a pas de centre de santé sur le site mais une unité de santé a été indiquée à la population pour leurs besoins de santé. Mais la prise en charge n'est pas complète et exigerait d'une contribution financière des réfugiés. Malheureusement, depuis un moment, les soins sont à la charge totale des réfugiés malades.

d- Literie :

A l'arrivée des réfugiés au Ghana, le préfet du district de CHEREPONI a mis à leur disposition 50 nattes et 50 moustiquaires. Vu le nombre grandissant des personnes qui arrivent sur le site, aujourd'hui il y a insuffisance et plein de réfugiés dorment à même le sol, sans couverture (malgré la présence du vent de la mousson) et sans moustiquaire. Cette situation expose ces derniers au paludisme.

c- Mango

- 39 personnes blessés déclarées dont 24 par balles réelles et à billes et pris en charge par la clinique de « l'Espérance » et avec la participation de la commission droit de l'homme et santé.
- 09 personnes blessées par morsure de serpent en marchant dans la brousse voulant éviter les militaires qui les poursuivaient arme au poing ;
- 03 décès dont un mineur par balle réelle des forces de défense et deux par noyade poursuivi par les militaires ;
- Plus d'une vingtaine de maisons brûlées par les militaires ;
- Des magasins bien ciblés ont été pillés par des voitures de transport de troupe des militaires.
- Violation du droit à une bonne administration de la justice.
- Intimidations et menaces.
- Forfaiture sur les magasins et des maisons d'habitation par les forces de défense (maison brûlées et magasins pillés)
- Entrave au droit de visite des détenus (en effet, toute demande de visite des détenus devrait être faite et adressée au directeur de l'administration pénitentiaire selon le procureur de Dapaong et au ministère de la justice selon le Procureur de Mango.

Illustration en image du camp de chéréponi/Ghana :

- Les bâtiments



- Conditions de couchage des réfugiés



- Echange et enregistrement de déposition des réfugiés

